N° 120

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission *

Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité

Mardi 28 mars 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 INTERPELLATION

3 de M. Milcamps, sur «la création d'un centre public de documentation en matières constitutionnelles et administratives à Namur», et réponse de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
(Orateurs : M. Milcamps, M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président)

4 QUESTION ORALE

5 de M. Wesphael, sur «la réforme de la fonction consultative», et réponse de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
(Orateurs : M. Wesphael, M. Di Rupo, Ministre-Président, M. le Président)

6 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX DATES CONSACRÉES À LA FIN DES GUERRES MONDIALES, AU DEVOIR DE MÉMOIRE ET À LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE, DÉPOSÉE PAR Mme BERTOUILLE ET CONSORTS
(Doc. 132 (2004-2005) - N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉNOVATION ET À L'ENTRETIEN DE LA PIÈCE DÉDIÉE AUX DÉPORTÉS BELGES AU MÉMORIAL DU CAMP DE CONCENTRATION DE RAVENSBRÜCK, DÉPOSÉE PAR MM. de LAMOTTE, BAYENET, WESPHAEL ET Mme CORNET (Doc. 265 (2005-2006) - N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CRÉANT ET ACCORDANT LE TITRE DE PASSEUR DE MÉMOIRE, DÉPOSÉE PAR Mme BERTOUILLE, MM. BAYENET, de LAMOTTE ET CHERON (Doc. 308 (2005-2006) - N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SOLLICITANT LA RÉDACTION D'UN RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR LA THÉMATIQUE DU «DEVOIR DE MÉMOIRE, LA CITOYENNETÉ ET LA LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE», DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, Mme BERTOUILLE, MM. de LAMOTTE ET WESPHAEL
(Doc. 329 (2005-2006) - N° 1)

6 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
(Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Bertouille, M. Bayenet)

6 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. de Lamotte, Wesphael, Mme Dethier-Neumann, MM. Crucke, Miller, M. le Président)

10 COMMUNICATION

11 PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR INSÉRANT UN ARTICLE 41 BIS, DÉPOSÉE PAR MM. MILLER ET CONSORTS
(Doc. 145 (2004-2005) - N° 1)

11 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

11 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : MM. Miller, Ficheroulle, Collignon, Pire, de Lamotte, Bayenet, M. le Président)

14 LISTE DES INTERVENANTS

15 LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS, DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Guy Milcamps, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Étant entendu que notre ordre du jour s'ouvre par l'interpellation que j'adresse au Ministre-Président, je propose à M. Miller d'assumer dès maintenant la présidence de nos travaux pendant la durée de ce débat.

(M. Richard Miller, Secrétaire, prend place au fauteuil présidentiel à 14 heures 31.)

INTERPELLATION

LA CRÉATION D'UN CENTRE PUBLIC DE DOCUMENTATION EN MATIÈRES CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES À NAMUR

M. Guy Milcamps (PS). – Actuellement, notamment à Namur, les différentes institutions publiques disposent chacune de bibliothèques qui, outre le fait qu'elles sont incomplètes, possèdent toutes les mêmes ouvrages de base. Cette situation inspire l'idée de rassembler les forces existantes par la création d'un centre public de documentation en matières constitutionnelles et administratives à Namur. L'initiative dont je vous parle émane de la Faculté de droit des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix et envisage de concentrer une documentation pertinente en droit public, administratif et constitutionnel dans un endroit unique et facilement accessible.

En clair, on mettrait à la disposition des institutions de la Région wallonne et de leur personnel une banque de données plus précise et complète que ce dont elles pourraient disposer individuellement.

La documentation de base concerne le droit constitutionnel et administratif, mais il est clair qu'une documentation aussi complète que possible doit également être assurée dans les autres matières qui animent ces différentes institutions. Je note, à cet égard, que le Service Wallex assure déjà la coordination de la législation. Le Parlement wallon assure, pour sa part, la diffusion des documents préparatoires à l'élaboration des textes de décret. Le fer doit être porté sur la doctrine et la jurisprudence.

La bibliothèque des FUNDP propose d'accueillir en toute neutralité ce centre de documentation. Je note qu'une initiative de ce type existe déjà au centre ville et est ouverte à la consultation extérieure.

En additionnant les efforts, on pourrait élargir ce qui est proposé, notamment en matière de services informatisés, et rendre la documentation intelligente sur base de l'aide apportée par des juristes et des documentalistes. Il existe cependant différents problèmes techniques et il y aura lieu d'avoir notamment un accord avec les éditeurs en matière de droits d'auteurs. On pourrait, en conséquence, disposer d'abord d'un service plus réduit, puis, à long terme, faire en sorte de réduire les coûts de la documentation, notamment par la mise en œuvre d'un système d'emprunts et la perception de droits sur les services rendus. De plus, la concentration envisagée constituerait un lieu de rencontre et d'échanges entre les différents services existants. En synthèse, les différentes institutions trouveraient un avantage dans le développement d'un tel service. La Région wallonne pourrait être moteur de cette initiative.

Je souhaiterais connaître la position du Gouvernement sur cette idée et les possibilités de partenariat qu'elle emporte.

M. le Président. – Aucun Parlementaire ne souhaitant se joindre à l'interpellation, je donne la parole au Ministre-Président pour sa réponse.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je tiens à remercier mon interlocuteur pour son interpellation et note qu'il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur l'opportunité de créer un centre public de documentation en matière constitutionnelle et administrative au sein de la bibliothèque de droit des FUNDP. L'argument majeur de son propos est la rationalité. En effet, on éviterait ainsi les doublons entre les différentes bibliothèques et on assurerait à tous l'accès à la documentation nécessaire dans un lieu unique et facilement accessible.

Le Membre évoque une participation des différents acteurs à cette initiative, parmi lesquels le Parlement wallon, le Gouvernement wallon, les services du Médiateur, ou encore, les institutions provinciales, la Ville de Namur, le Barreau, les huissiers et la Faculté. Selon mon interlocuteur, la Région pourrait être le moteur de cette création.

L'intention paraît louable et doit retenir notre attention. Il faut toutefois raisonner en termes d'opportunité et de choix du porteur de projet. En effet, si une demande devait exister, elle devrait émaner des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, lesquelles devraient introduire un dossier. Ce projet ferait alors l'objet d'une discussion préalable entre les différentes universités et d'une discussion globale. La première étape consisterait à voir comment atteindre un consensus, en associant les autres universités présentes sur le territoire de la Région wallonne et en n'oubliant pas, à titre d'exemple, l'ULB.

Je note, par ailleurs, que le type de projet que nous évoquons relève des compétences de la Communauté française, même s'ils peuvent faire un appel à des partenaires qui dépendent de la Région wallonne. Les dossiers doivent donc être analysés par la Communauté.

Enfin, je note qu'avec les méthodes modernes de digitalisation, les volumes d'archivage sont considérablement réduits. Ainsi, à titre d'exemple, des ordinateurs super puissants peuvent emmagasiner quelques millions de pages digitalisées.

Vous avez évoqué la thématique des droits d'auteur. Il m'est rapporté qu'un énorme effort est consenti par les éditeurs d'ouvrages de droit et qu'une banque de données très importante existe déjà en la matière, à l'adresse www.belgiquelex.be. Ce site est le fruit de collaborations entre le Sénat, la Cour de cassation, la Cour d'arbitrage, la Chambre, le Conseil d'État et le Gouvernement fédéral. Je vous informe que le Gouvernement wallon a pris l'initiative de demander l'intégration de la banque de donnée Wallex dans ce portail.

En synthèse, l'idée développée est très intéressante, mais différentes étapes doivent êtres franchies, notamment par l'initiateur du projet qui doit être la Faculté concernée, en tenant compte de la confraternité existante entre les universités.

M. Guy Milcamps (PS). – Contrairement à ce qui a été énoncé dans la réponse, une demande a été introduite par les FUNDP par courrier du 19 février 2003 au Ministe-Président Van Cauwenberghe. Les Facultés ont même reçu, à l'époque, un accord de principe sur la discussion et un premier contact a été pris avec des collaborateurs du Ministre-Président. Aucune suite n'y a été donnée à ce jour, ce qui explique la volonté de relancer la discussion.

Je crois comprendre que ce dossier aurait disparu lors du passage de cabinet. J'ai toutefois entendu les arguments exposés et je souligne l'intérêt de l'idée de la Faculté qui consiste à offrir un accompagnement humain visant à aider les personnes dans leurs recherches. J'évoquerai notre discussion avec les interlocuteurs.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'ignore pas que le dernier mot revient, dans un débat, aux parlementaires, mais puis-je inviter mon interlocuteur à me transmettre une copie de la correspondance à laquelle il réfère ?

(M. Guy Milcamps, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 14 heures 48 minutes.)

QUESTION ORALE

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael pour l'exposé de sa question orale.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je note que le Gouvernement wallon semble s'intéresser à la fonction consultative en Région wallonne. Cette démarche touche un domaine auquel les démocrates sont sensibles.

Je relève qu'Inter-Environnement Wallonie a récemment écrit que les conseils consultatifs étaient nés au gré des besoins. Il n'y avait donc pas de vision d'ensemble au moment de leur création. Mettre de la cohérence en cette matière est louable et utile, mais il ne faudrait pas que cela implique la moindre mise au pas. Il importe que cette démarche donne un plus à la concertation et, notamment, à la lutte contre le phénomène Nimby. Il faut également travailler, par exemple, sur la publicité donnée aux avis.

La réforme qui retient notre attention doit être réalisée en partenariat avec les organes concernés. Je souhaiterais connaître la méthodologie et le calendrier envisagés, dans ce cadre, par le Gouvernement wallon.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le Gouvernement wallon considère la fonction consultative comme essentielle. Il la souhaite efficiente. Il veut renforcer l'efficacité de cette fonction. Il faut procéder à une réforme qui soit un progrès. La question porte donc moins sur le principe de simplification des procédures que sur les objectifs. Vous noterez, à cet égard, que, dans la Déclaration de politique régionale, l'aménagement de l'espace civil est prévu autour de trois axes que sont le dialogue, la confrontation et l'évaluation.

Ce qui vient d'être exposé implique une évaluation et une réforme des conseils consultatifs existants afin d'en augmenter l'efficacité et, sans doute, d'en réduire le nombre. Il y a, par ailleurs, lieu de tenir compte de la nécessité d'éviter d'être juge et partie dans une matière. Un travail important est réalisé à cet égard.

À titre de rappel, la DPR envisage une réduction des délais de décision, ainsi que du nombre d'organes d'avis. Il faut également continuer à simplifier les procédures - c'est, à titre d'exemple, le cas du travail réalisé par Easywall en vue de réduire le magma administratif - et de réduire les délais, puisque le temps est une donnée importante dans le monde d'aujourd'hui. On pourrait, à titre d'exemple, gagner un quart à un tiers de la durée de certaines procédures, en facilitant, par exemple, les modes de transmission des demandes, ou en réduisant les temps de décision.

Le Contrat d'Avenir confirme ces orientations et la volonté de renforcer le principe de bonne gouvernance, en recourant notamment à une fonction consultative plus efficace encore.

Je note les termes utilisés par mon contradicteur, peut-être pour s'attirer la sympathie d'une organisation. Je tiens à souligner, pour ma part, que personne ne veut mettre qui que ce soit au pas. Nous voulons avoir des conseils d'avis qui soient libres et sans attachement politique et qui travaillent sur base de leurs connaissances. Nous respectons scrupuleusement les procédures et nous voulons des processus plus transparents, rapides et efficaces.

Aujourd'hui, les différents Ministres travaillent sur des pistes dans leurs domaines respectifs, puis un document global sera réalisé pour l'ensemble de la fonction consultative.

Il y a donc d'abord une simplification des procédures et une réduction des délais d'avis. Il y a, ensuite, une étude de la pertinence des conseils et une vérification du fait qu'il est utile d'avoir autant de commissions d'avis en une matière donnée. À titre d'exemple, un document du CESRW inventorie 60 commissions au conseil d'avis de la Région wallonne et ce, pour 3,3 millions d'habitants. Je vous laisse apprécier ce qu'il en serait, si nous étions en Inde ou aux États-Unis.

Un autre problème se pose en matière d'assiduité des membres au sein des différents conseils.

Voici donc quelques orientations de notre réflexion et je ne doute pas que mon contradicteur appuiera la démarche du Gouvernement en ce sens, d'autant que j'ai cru comprendre son souci de réduire l'épaisseur de ce qu'il est convenu d'appeler la lasagne des différents intervenants.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je remercie le Ministre-Président pour sa réponse complète et documentée. Sous réserve du texte que nous examinerons, il me semble que cette réforme va dans la bonne direction. Peut-être mon interlocuteur ne me croira-t-il pas, mais si cette réforme nous agrée, nous la soutiendrons.

M. le Président. – L'incident est clos.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX DATES CONSACRÉES À LA FIN DES GUERRES MONDIALES, AU DEVOIR DE MÉMOIRE ET À LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE, DÉPOSÉE PAR Mme BERTOUILLE ET CONSORTS (Doc. 132 (2004-2005) - N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉNOVATION ET À L'ENTETIEN DE LA PIÈCE DÉDIÉE AUX DÉPORTÉS BELGES AU MÉMORIAL DU CAMP DE CONCENTRATION DE RAVENSBRÜCK, DÉPOSÉE PAR MM. de LAMOTTE, BAYENET, WESPHAEL ET Mme CORNET (Doc. 265 (2005-2006) - N°1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CRÉANT ET ACCORDANT LE TITRE DE PASSEUR DE MÉMOIRE, DÉPOSÉ PAR Mme BERTOUILLE, MM. BAYENET, de LAMOTTE ET CHERON (Doc. 308 (2005-2006) - N°1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SOLLICITANT LA RÉDACTION D'UN RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR LA THÉMATIQUE DU «DEVOIR DE MÉMOIRE, LA CITOYENNETÉ ET LA LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE», DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, Mme BERTOUILLE, MM. DE LAMOTTE ET WESPHAEL (Doc. 329 (2005-2006) - N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour de nos travaux appelle l'examen de différentes propositions de résolution qui partagent le même thème. Je vous propose de commencer par la quatrième proposition, cosignée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. de Lamotte et Wesphael. Les trois autres s'inscriront en toute logique à la suite de ce texte.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – Qui accepterait d'être le Rapporteur de nos travaux ? Monsieur Miller ?

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je pense que nous devons être unis sur ce type de sujet.

Mme Chantal Bertouille (MR). – D'autant que nous allons tous dans le même sens.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Faut-il envisager d'avoir trois corapporteurs ?

M. Maurice Bayenet (PS). – J'attire votre attention sur ce que nous devrons, en réalité, adresser une proposition à la Conférence des présidents afin de demander son accord sur la suite de nos travaux.

Mme Chantal Bertouille (MR). – La discussion de ce jour portera donc sur quatre projets de résolution et nous aurons un Rapport, mais je comprends bien que ces quatre propositions de résolution seront présentées en séance publique.

M. Maurice Bayenet (PS). – Nous devrons faire un Rapport pour la Conférence des présidents. Je suis d'accord pour que M. Miller assure le Rapport de nos travaux de ce jour. J'attire votre attention sur le fait que notre procédure s'apparente à l'article 41 bis de notre Règlement. Par ailleurs, un travail identique se fait, en la matière, au Parlement de la Communauté française.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Maurice Bayenet (PS). – J'espère que nous aboutirons à une proposition concrète qui soulignera les préoccupations de tous. Je vous rappelle que notre texte s'inscrit dans la réflexion que nous a inspirée notre visite à Ravensbrück et à Sachsenhausen.

Je pense qu'on aurait pu choisir la Communauté française ou la Région pour ce Rapport. L'important est d'être très attentif au libellé. Si on aborde l'enseignement, on touche aux compétences de la Communauté française ; si nous intervenons auprès des associations patriotiques, nous touchons aux compétences fédérales.

Cette initiative est née d'un constat : le temps passant, les témoins des guerres mondiales disparaissent. Il faut bien savoir que, dans ma commune, la commémoration du 23 août 1914 passe avant celle du 11 novembre ou du 8 mai. À cette date, en effet, une armée ivre massacrait 800 Dinantais. Les mêmes exactions devaient également se produire à Andenne et à Tamines.

Ces réalités locales ont aussi leur importance à côté des déportations politiques et des exterminations telles qu'elles se sont produites à Auschwitz.

Pourtant, il ne reste aujourd'hui que des descendants de témoins pour rappeler ce qui s'est passé au cours du XXe siècle.

Il faut aussi évoquer ce mouvement qui travaille les civilisations issues des Lumières et qui tend à raviver les idéologies d'extrême droite dans des États pourtant démocratiques. Inutile de rappeler ici le cas de l'Autriche ou, plus près de chez nous, celui du Vlaams Belang et des craintes que nous nourrissons pour les prochaines élections communales.

Il importe donc de défendre ces droits démocratiques si chèrement conquis. Nous devons cultiver cette résistance démocratique et, en ce sens, aider les enseignants dans cette tâche.

À ce titre, la question se pose de savoir s'il faut également intégrer, dans ce devoir de mémoire, des phénomènes génocidaires tels que ceux du Rwanda.

Pour reprendre les termes de Martin Luther King, «j'ai un rêve» ; le rêve que nous puissions élaborer dans nos villes et villages des parcours de proximité de la mémoire où seraient intégrés tous les monuments au sens large du terme. Il serait ainsi possible aux jeunes générations de se souvenir des événements qu'ont vécu leurs parents ou leurs grands-parents. Beaucoup de témoignages concrets et directs pourraient un jour disparaître. Je pense, par exemple, à ce bâtiment où étaient détenus les prisonniers de la Gestapo avant leur déportation, et dont les murs portent encore les derniers messages de ces condamnés. Je pense également à cette pierre sculptée dont le sommet peint en blanc constitue un modeste monument à la mémoire de l'Armée blanche. À Seneffe également, on se souvient de ces quatre résistants assassinés par l'armée allemande en fuite. Si l'on n'y prend garde, ces témoignages pourraient bientôt disparaître.

Que ce rapport soit le fruit de plusieurs ou non, il importe avant tout qu'il contienne des propositions adressées aux différents Gouvernements pour que des actions concrètes puissent être réalisées.

Le temps presse. En France, le dernier Poilu est décédé. Dans dix ans, les cérémonies du souvenir se dérouleront sans témoin direct des événements.

Pour ne pas faire traîner les choses, j'ai déjà pris contact avec une série d'associations afin de constituer un groupe de travail. J'estime que six semaines devraient suffire après avoir obtenu l'accord de la Conférence des présidents. Je pense donc que l'on pourrait boucler ce dossier dans la période qui suit les vacances parlementaires.

Mme Chantal Bertouille (MR). – En préambule, je dirais que suis heureuse de voir ces propositions, déposées depuis plusieurs mois, inscrites enfin à l'ordre du jour de nos travaux. Nos motivations ont été bien expliquées par Maurice Bayenet.

Nous désirons réaliser un travail de mémoire avec les anciens qui sont encore là et transmettre aux jeunes le souvenir de ces douloureux événements. Lors de la visite à Ravensbrück, beaucoup de jeunes ne s'étaient jamais imaginé l'horreur des camps.

À titre personnel, j'estime qu'il y va de mon devoir, non seulement en tant qu'Échevin, mais également en tant que petite-fille de prisonnier politique.

J'avais déjà déposé une résolution similaire à la Communauté française qui a été votée à l'unanimité en novembre dernier. Cette résolution portait sur la signification du 8 mai et du 11 novembre. Une résolution presque similaire a également été votée au Sénat et une autre a été déposée à la Région bruxelloise. Toutefois, au vu des diverses compétences, il me semble que la Région wallonne est le niveau de pouvoir le plus pertinent pour ce type de résolution.

Certes, il existe dans l'enseignement de la Communauté française des expériences pilotes intitulées «Ecole de la démocratie». On en ignore encore l'impact, mais il semble d'ores et déjà que cette action ne pourra pas être pérennisée. C'est une question sur laquelle il faudra s'interroger.

D'autres expériences ont vu le jour au niveau communal. M. Crucke, ici présent, pourrait parler de son «club de la démocratie». Dans ma commune également, des initiatives ont été menées. Dans de nombreuses localités de Wallonie, on voit apparaître des conseils communaux des enfants. Le Ministre Courard a lui-même lancé le Prix Arthur Haulot.

Il faut multiplier ces expériences, mais il faut surtout les pérenniser. Ces derniers mois, nous avons été extrêmement sensibilisés aux soixante ans de la libération des camps de concentration, aux 175 ans de la Belgique et aux 25 ans du fédéralisme belge. Toutefois, je crains que cet intérêt ne s'amenuise avec le temps. Dans cet effort, il faudra impliquer tous les niveaux de pouvoir.

M. Michel de Lamotte (cdH). – On a déjà beaucoup parlé de ce rapport et de trois propositions de résolution. Celles-ci mettent en exergue l'importance du devoir de mémoire. Nous y serons directement confrontés le 8 mai prochain, lorsque, au cours des cérémonies du souvenir, nous constaterons une nouvelle fois la disparition des témoins directs des événements.

Ces propositions insistent également sur la nécessité d'une éducation à la démocratie et à la citoyenneté pour que cela n'arrive plus jamais et pour que les jeunes qui n'ont pas connu ces événements prennent conscience de ces situations que nous haïssons tous.

En ce sens, l'apprentissage du souvenir est important. Il fait l'objet d'une proposition, cosignée par les quatre partis, visant la réalisation d'un rapport thématique sur le sujet. Il s'agit d'organiser une démarche destinée à se souvenir «activement».

Nous sommes entourés de nombreux signaux qui nous rappellent ces événements, comme l'a judicieusement souligné Maurice Bayenet.

Ce rapport thématique est accompagné de trois autres propositions de résolution. Dans cette démarche, il convient de ne pas mettre la charrue avant les bœufs ; d'éviter que le serpent ne se morde la queue. Il s'agit de partir sur un tempo acceptable afin que chacun puisse participer à l'élaboration de ce Rapport.

Cette démarche doit prendre en compte aussi bien le passé que le futur.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je voudrais d'abord remercier Maurice Bayenet pour l'initiative proposée. Dans ce cadre, il nous faut valoriser tout ce qui peut l'être. En outre, je crois qu'il n'y a pas de meilleure expérience que celle du terrain. C'est pourquoi, je suggère que nous consultions ceux qui s'investissent dans ce type de démarche. À titre d'exemple, il existe en cette matière une expérience liégeoise qui mériterait d'être élargie. Celle-ci privilégie les liens étroits avec l'enseignement fondamental.

Il faudra évaluer les propositions à l'aune de ce Rapport et prêter une attention particulière aux personnes qui jouissent d'une expérience en ce domaine.

Au nom du Groupe Écolo, je soutiendrai cette démarche.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – En tant que parlementaire germanophone, je voudrais attirer l'attention de cette commission sur cette partie de la Région wallonne qui a vécu différemment les deux guerres mondiales. J'espère que ces spécificités seront prises en compte, de même que les initiatives déjà existantes dans les écoles. Il faudra avant tout être concret.

J'espère par ailleurs que nous inclurons aussi dans la réflexion les personnes installées plus récemment en Belgique et qui ont vécu parallèlement de tels événements. Je pense, par exemple, aux Arméniens.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Concernant l'organisation pratique, et pour être très claire, dois-je comprendre que le Rapport ainsi que les trois autres propositions de résolution restent en l'état jusqu'à un vote ultérieur ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Ces propositions deviendront des recommandations incluses dans le Rapport.

Mme Chantal Bertouille (MR). – On ne votera donc pas aujourd'hui sur ces propositions de résolution, mais seulement au moment du vote du Rapport ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Je tiens à remercier tous les Collègues pour leur motivation. Depuis la visite de Ravensbrück et de Sachsenhausen, il ne se passe pas une semaine sans que l'on m'appelle pour savoir comment organiser ce genre d'excursion et si des subsides sont accordés. Je ne voudrais pas que seuls les privilégiés – j'entends par là ceux qui ont l'éducation suffisante pour s'intéresser à ce genre de choses – profitent de ce type d'activités. Il convient de dresser un inventaire de ce qui existe déjà afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les diverses associations.

L'éducation à la citoyenneté est un élément central de notre démarche. Néanmoins, je préférerais que M. Miller retire son amendement afin que nous puissions en parler en groupe de travail. Élargir la problématique à l'ensemble des extrémismes risquerait de diluer notre action. Qui trop embrasse mal étreint.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je comprends que chacun désire s'investir dans ce genre d'initiative qui interpelle directement des souvenirs personnels.

Je voudrais remercier les initiateurs de ce projet. Il est facile de rappeler, il est plus difficile de décider. C'est pourtant bien là notre devoir de parlementaire que de prendre des initiatives concrètes.

J'ai coutume de dire qu'il faut être tolérant à l'égard de la différence et intolérant à l'égard de l'indifférence.

Ce genre de démarche est très importante car il est souvent difficile de savoir à quoi se raccrocher dans ce domaine. Ce ne peut être qu'une bouée, mais de la bouée, on aperçoit parfois le rivage. Ainsi, l'autre soir, j'ai eu l'occasion de regarder le dernier quart d'heure du film «La liste de Schindler». Et bien, chers collègues, pendant ces quelques minutes, je n'ai pu retenir mes larmes. Mes enfants auraient été bien surpris de voir leur père ému à ce point. Pour leur transmettre ce souvenir, il est donc nécessaire d'élaborer les bases intellectuelles destinées à éviter la renaissance des extrémismes.

Tout comme Maurice Bayenet, je rêve moi-même d'un institut de la mémoire.

Il faut également envisager les bases pédagogiques avec tout ce qu'il faut comme professionnalisme pour transmettre ce type de connaissances. Je pense notamment à ces «Ecoles de la démocratie» qui invitent les survivants à témoigner.

Enfin, il faut bien savoir que la visite des camps peut poser tout simplement un problème de coût. C'est également à ce genre de réalité bassement matérielle qu'il faudra penser.

Je terminerai, en remerciant encore une fois ceux qui ont rédigé cette proposition.

M. Richard Miller (MR). – Je voudrais m'associer à ces remerciements. Maurice Bayenet a très bien parlé des motivations qui sous-tendent ce projet.

Concernant la proposition d'amendement que je voulais déposer, je voudrais, pour la justifier, évoquer une anecdote. Dernièrement, nous avons commémoré, à Mons le souvenir de Marguerite Bervoets, décapitée à la hache par les nazis. Parmi les jeunes gens présents, certains s'étaient rendus à Auschwitz. Dans le cadre de cette commémoration, ceux-ci avaient dû rédiger une dissertation sur ce qu'ils avaient vu et retenu de leur visite. Il en ressort que tous ont spontanément associé la visite du camp au génocide rwandais ou à la faim dans le monde.

Ceci est, selon moi, la plus belle concrétisation de ce genre d'activité. En effet, outre le travail de mémoire, on trouve une réflexion sur le monde actuel. À l'heure où l'on évoque la dilution du lien social dans une société toujours plus mondialisée, ce type de prise de conscience me paraît essentiel.

Il ne suffit pas seulement de comprendre la filiation – le terme est malheureux – avec les thèses populistes des nazis, mais il faut, en plus, se projeter dans l'avenir. Il s'agit de faire comprendre que, s'il existe bien une droite et une gauche qui sont d'authentiques adversaires politiques qui se respectent dans leurs différences, l'ennemi véritable est constitué par ces idéologies extrémistes. En pointant les extrémismes, je ne désire nullement supprimer le terme «droite» et faire allusion à l'extrême gauche, mais plutôt pointer ceux qui menacent notre société démocratique.

Quant au devoir de mémoire, je voudrais évoquer avec vous un événement qui s'est produit dernièrement dans le quartier ouvrier de Mons où je réside.

Il y a quelque temps, mon voisin est venu chez moi après avoir trouvé un cahier rédigé par la mère de son épouse, dans lequel elle avait consigné tous les événements qui s'étaient produits durant l'exode. Cette décou-

verte avait fortement ému cette personne qui avait désiré faire éditer le document. Que cette prise de conscience ait eu lieu dans un milieu modeste est tout à fait encourageant.

Je pense que de tels documents ne devraient pas seulement trouver un endroit où être conservés, mais également être exposés.

Concernant l'aspect financier évoqué par mon Collègue M. Crucke, je voudrais également attirer votre attention sur l'état déplorable de certains monuments aux morts présents dans nos communes. Des propositions telles que celles qui nous sont présentées aujourd'hui, doivent prendre en considération ce type de problème.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je tiens à assurer M. Miller que je ne désire nullement rejeter son amendement. Je voudrais plutôt qu'il soit discuté préalablement par un groupe d'experts. Croyez bien que je condamne tout autant les camps de concentration que les goulags de Staline.

Par ailleurs, je crois que, dans le cadre de notre réflexion, nous devons également prendre en considération certains événements, apparemment anodins, mais qui font involontairement écho à des épisodes beaucoup plus douloureux. Je pense ici à cette descente de police effectuée dans des bus scolaires dans le cadre d'une opération de lutte contre la drogue. Les forces de l'ordre avaient fermé toutes les issues des bus et, accompagnés de neuf chiens policiers, avaient procédé à des fouilles corporelles des enfants présents. Les photos publiées le lendemain dans la presse évoquaient davantage la rafle du Vel d'Hiv qu'une opération de police. Il ne faudrait pas banaliser ce genre d'événement. Nous nous sommes insurgés contre cette situation dont vous mesurez l'impact sur la population.

M. le Président. – En synthèse, nous avons quatre propositions de résolution dont une principale et trois qui en découlent, mais également un amendement déposé par M. Miller. Nous devrons voir si la Conférence des présidents peut marquer son accord sur la suite de nos travaux et permettre, à titre d'exemple, d'organiser un groupe de travail.

M. Maurice Bayenet (PS). – En réalité, nous devons adresser à la Conférence des présidents et sur base de nos travaux, la demande d'autorisation, notamment d'inviter des experts du sujet que nous débattons et de faire appel à des personnes qui rédigeront le document avec la précision indispensable.

M. le Président. – Y a-t-il l'unanimité sur cette proposition ?

M. Richard Miller (MR). – Nous ne voterons pas aujourd'hui ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Non, nous devons attendre la position de la Conférence des présidents.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Et pour ce qui est du Rapport ?

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je propose que chaque Groupe désigne une personne de référence pour nos travaux ultérieurs.

M. Maurice Bayenet (PS). – Pour le PS, ce sera moi.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Ce sera moi pour le MR.

M. le Président. – J'en prends note. Nous verrons qui seront les personnes de référence pour les Groupes cdH et Écolo.

COMMUNICATION

M. le Président. – J'attire votre attention sur la distribution, au sein de la Commission, de la note relative à la création d'une sous-Commission de contrôle des licences d'armes.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR INSÉRANT UN ARTICLE 41 BIS, DÉPOSÉE PAR MM. MILLER ET CONSORTS (Doc. 145 (2004-2005) - N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du règlement d'ordre intérieur insérant un article 41 bis et déposé par MM. Miller et Consorts.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Procureur peut-il accepter d'être le Rapporteur de nos travaux ? Il en sera ainsi fait.

La parole est à M. Miller.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Richard Miller (MR). – La proposition de modification du règlement d'ordre intérieur trouve son origine dans une émission de la RTBF au cours de laquelle un Parlementaire FN, qui siège tant au Parlement de la Communauté française qu'au Parlement de Bruxelles Capitale, a adressé des propos menaçants à un journaliste. Cette situation n'est pas acceptable de la part d'un parlementaire et cela m'a conduit à déposer, au Parlement de la Communauté, une proposition de modification du règlement de cette Assemblée sur base du fait que ce Parlement est le siège de la Communauté française et que celle-ci a une responsabilité directe sur la RTBF et en matière de liberté de la presse.

Évoquant les actes d'un Parlementaire, il importe de savoir si la proposition ne va pas à l'encontre de l'immunité parlementaire. Dans sa grande sagesse, le Président Istasse a donc souhaité obtenir une analyse juridique pour laquelle les professeurs Verdussen et Uyttendaele ont été sollicités. Ils ont tout deux confirmé la constitutionalité de cette proposition, mais ont proposé des corrections, non sur l'esprit de la proposition, mais bien dans son texte. J'ai donc réécrit la proposition de modification du règlement d'ordre d'intérieur en fonction de ces études et, dans la foulée, j'ai pensé qu'elle devait être également adressée au Parlement wallon, dans un esprit de cohérence.

Ma proposition énonce, à l'article 41 bis, que : «Le Bureau peut convoquer, aux fins d'être entendu, un membre dont les actes, les écrits ou les paroles sont de nature à traduire une hostilité à l'égard des principes et des règles de la démocratie tels que visés à l'article 14 de la Convention européenne de la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, aux articles 10 et 11 de la Constitution, de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale.

À l'issue de l'audition, le Bureau fait rapport à l'Assemblée qui décide, selon le cas, de prendre une ou plusieurs des mesures suivantes : publication du rapport établi par le Bureau, exclusion pour un terme d'un an de toutes les commissions auxquelles participe l'intéressé, diminution pouvant aller jusqu'à 25 % de l'indemnité parlementaire de l'intéressé, pour une période n'excédant pas six mois».

Les analyses juridiques montrent que le parlementaire bénéficie de son immunité pour les propos qu'il tient au sein de l'Assemblée, mais qu'il ne peut, pas pour autant, tenir des propos racistes ou contre la liberté de la presse.

Je souhaite préciser que les sanctions auxquelles je fais référence ne se trouvaient pas dans ma proposition initiale et ont été introduites à la suite des études demandées.

Je sais que ce sujet n'est pas simple, il demande qu'une réflexion soit menée. Je comprendrais donc que mes Collègues souhaitent disposer du temps utile à cette fin. Je tenais toutefois à vous retracer l'histoire de ma proposition qui est juridiquement fondée.

M. Paul Ficheroulle (PS). – Je partage les objectifs énoncés par M. Miller, mais je dois avouer une hésitation sur les moyens auxquels il réfère. Nous devons également nous interroger sur l'opportunité de cette modification. Je ne suis pas certain qu'il faille, dans certains cas, donner, par une procédure formalisée, d'avantage d'écho à des propos scandaleux. Il me semble, en outre, qu'il faut différencier ce qui ressort de

l'exercice de la fonction parlementaire de ce qui n'en ressort pas. Je vous rappelle que les actes et propos tenus par les parlementaires en dehors du cadre de leurs fonctions parlementaires doivent être poursuivis. Il pourrait donc y avoir quelques problèmes à la suite d'un éventuel doublement de procédure.

Je rappelle qu'au sein de l'Assemblée et des Commissions, le Président dispose de pouvoirs étendus de police de la séance. Il peut, à titre d'exemple, retirer la parole à un membre, le faire expulser et faire rayer ses propos du procès-verbal. Quant à instituer le Bureau en tant que devant gérer ce type de problématique, cela peut poser problème, en ce compris relativement à l'application de l'article 58 de la Constitution.

Je comprends donc l'idée qui est évoquée et le souhait de trouver le moyen utile pour atteindre l'objectif poursuivi, mais je ne suis pas sûr que les moyens proposés soient adéquats. Nous devons réfléchir sur ce qui relève de notre mission et ce qui n'en relève pas, ainsi que sur le meilleur moyen d'atteindre l'objectif évoqué.

M. Christophe Collignon (PS). – Je partage également l'objectif de la proposition de modification de Règlement, mais nous devons avoir un débat sur le fait de savoir si l'on doit dédoubler une instance disciplinaire. Nous devons, par ailleurs, voir si le texte qui est proposé pose problème.

Une autre difficulté concerne l'objectivation de l'acte ou de la parole : qui la relate ? J'attire, à cet égard votre attention sur le principe de la présomption d'innocence. J'attire également votre attention sur d'éventuels problèmes, d'autant plus probables, si le Bureau devient une instance disciplinaire.

En synthèse, je suis ouvert à la proposition, si on en discute les modalités, mais elles ne seront pas simples.

M. Charles Pire (FN). – Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être exposé, mais je note que l'on souhaite modifier notre Règlement à la suite d'une parole malheureuse que je réprouve par ailleurs. Je tiens à souligner, à cet égard et de mon expérience, la haute et bonne tenue des travaux de notre Assemblée. De plus, je vous rappelle qu'en tant que législateur, nous avons le droit de critiquer toute disposition de la loi ou de la Constitution. La proposition de règlement qui nous est soumise n'est pas claire sur ce point.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Pour compléter le propos du Groupe Socialiste, je souhaiterais obtenir un complément d'informations juridiques sur les remarques qui ont été formulées, notamment en matière de liberté de parole et d'expression dans et en dehors de l'enceinte parlementaire. Il ne nous appartient pas de nous censurer.

De plus, dès lors qu'il n'existe pas de recours contre une décision du Parlement et tenant compte du fonctionnement actuel de l'Assemblée, il me semble que la Conférence des présidents n'a pas à prendre ce type de décision.

Il serait pertinent de concerter, sur la proposition qui nous est soumise, les avis des membres des Parlements de la Communauté française et du Parlement wallon.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je partage les objectifs énoncés par la proposition, mais je souhaite savoir comment aboutir sur quelque chose de concret. La concertation de la Communauté française et de la Région ne devrait pas poser de problème sur cette modification de Règlement, mais il en ira tout autrement avec le Parlement fédéral.

Il serait intéressant que l'initiateur de cette proposition fasse le tour des Groupes politiques et que nous essayions de débroussailler le terrain. Je ne suis pas juriste, mais, sur base des études de MM. Uyttendaele et Verdussen, je ne vois pas en quoi les changements proposés seraient inattaquables. Je répète toutefois que je partage à 100 % les objectifs énoncés.

M. Richard Miller (MR). – Je remercie mes Collègues du Groupe cdH et du Groupe PS pour leurs propos. Je pense, en effet, que cette matière est sensible et qu'un temps de réflexion sur cette proposition serait nécessaire. Je partage, à cet égard, la proposition formulée par Maurice Bayenet et je propose de transmettre aux Groupes l'intégralité des études juridiques reçues. Puis-je toutefois demander qu'un délai, par exemple de deux mois, soit associé à nos travaux afin qu'ils ne s'étendent pas *sine die ?*

M. le Président. – Cela relève de votre intiative. Il vous appartient de faire diligence.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je souhaite indiquer à M. Miller que nous ne lanternons pas dans nos travaux et que nous travaillons dans des délais acceptables, ce qui fut, par exemple, le cas pour le texte relatif aux exportations d'armes.

M. Richard Miller (MR). – Si la Commission m'y autorise, j'adresserai des invitations aux représentants des Groupes pour poursuivre et accélérer ces travaux.

M. le Président. – Je note que le représentant du Groupe PS sera Christophe Collignon.

M. Richard Miller (MR). – Pour le MR, M. Crucke se joindra à moi, d'autant qu'il est juriste et cosignataire de la proposition de modification.

M. le Président. – Il en sera ainsi fait.

Ceci clôture nos travaux.

– *La séance est levée à 16 heures 15 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Maurice Bayenet (PS)

Mme Chantal Bertouille (MR)

M. Christophe Collignon (PS)

M. Jean-Luc Crucke (MR)

M. Michel de Lamotte (cdH)

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo)

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Léon Ficheroulle (PS)

M. Guy Milcamps, Président

M. Richard Miller, Président

M. Charles Pire (FN)

M. Bernard Wesphael (Écolo)

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
DPR	Déclaration de Politique régionale
FUNDP	Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur)
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
ULB	Université libre de Bruxelles